

Françoise DARDENNE-OBJOIS - Albane de CHASTELLUX
Notaires associées
Marie-Hélène AGUESSE
Notaire
254, avenue Aristide Briand – B.P. 26 – 92222 BAGNEUX CEDEX

TARIFS

En application de l'article L 444-4 du Code de Commerce, il est fait obligation au notaire d'afficher les tarifs qu'il pratique, dans son lieu d'exercice et sur son site internet.

Le notaire exerce une mission de service public en même temps qu'il propose des prestations relevant du secteur libéralisé.

La mission de service public confiée au notaire est une activité réglementée et rémunérée par des émoluments (décret 2016-230 du 26 Février 2016, complété par un arrêté fixant pour chaque acte les modalités de calcul de l'émolument.

Pour les prestations relevant du secteur libéralisé, l'activité du notaire est rémunérée par des honoraires.

L'article L 444-1 du Code de Commerce précise que *"les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés."*

Voici les tarifs pratiqués par l'Etude, pour les missions proposées relevant du secteur libéralisé.

Ces honoraires sont, toutefois, susceptibles d'être modifiés compte tenu des difficultés particulières de certaines situations.

En tout état de cause, ces modifications feront l'objet d'une information préalable et l'objet d'une convention d'honoraires.

Promesse de vente	
Provision sur frais de 585 euros TTC	comprenant: - droit d'enregistrement : 125 euros - honoraires HT rédaction et tenue rdv: 300 euros soit 360 euros TTC, - débours :100 euros

Procurations		
Etablissement d'une procuration au profit d'un tiers	40 euros HT	48 euros TTC
Etablissement d'une procuration au profit d'un collaborateur de l'étude	120 euros HT	144 euros TTC

Testaments	
Aide à la rédaction de testament et rdv	250 euros HT soit 300 euros TTC Et inscription au fichier tarifée: 11,24 euros
Remise d'un testament à l'étude en vue de sa conservation	66,67 euros HT soit 80 euros TTC Et inscription au fichier tarifée: 11,24 euros

Sociétés	
Rédaction des statuts	2500 euros HT soit 3000 euros TTC Et débours pour formalités d'immatriculation
Rédaction de procès verbal d'assemblée générale autorisant la vente, l'achat, l'emprunt, le changement de siège social, changement de gérant...	100 euros HT soit 120 euros TTC

Fonds de commerce	
Rédaction de la cession	1,5 % HT du prix de vente soit 1,80 % TTC (minimum de perception 2500 euros HT soit 3000 TTC) + débours pour formalités postérieures + droits d'enregistrement

Certifications de signatures	
Rdv et certification	30 euros HT soit 36 euros TTC

Copie d'actes et de plans	
Copie de plans	60 euros HT soit 72 euros TTC
Copie d'acte	60 euros HT soit 72 euros TTC

Consultation par un notaire non suivie d'un acte	
RDV et remise de documentation spécifique résumant les points abordés	300 euros HT de l'heure soit 360 euros TTC de l'heure

Déplacement du notaire	
RDV dans BAGNEUX	25 euros HT soit 30 euros TTC pour BAGNEUX Hors commune nous consulter.

Missions dans le cadre d'un dossier de succession	
Détails des missions proposées dans la lettre de mission dédiée.	Cf tarifs dans la lettre de mission